

La liquidation des biens d'église en France

— o —

Un rapport officiel procure une effrayante vision de l'énormité du vol légal consommé par la loi de Séparation : c'est un rapport où le directeur de l'Enregistrement et des Domaines rend compte des opérations effectuées par son administration, pour liquider les biens qui appartenaient aux Fabriques, Menses et Séminaires.

Le séquestre n'a pas (fappé) moins de 68,551 établissements dont le service des Domaines a dû gérer le patrimoine. 68,551 ! Pour le service de leur foi et le développement de leurs œuvres, les catholiques avaient couvert la France d'« établissements » — ainsi que s'exprime l'administration — dont les biens avaient une destination sacrée : toute leur œuvre est réduite en ruines.

Une lettre de Léon XIII

— o —

— Il paraît que vous connaissez le Pape ?

Cette question, de forme un peu brutale, c'est un vieux capitaine au long cours qui me la posait l'année dernière, un jour que, allongés dans des fauteuils de toile, sur la passerelle du paquebot qu'il commandait, nous fumions des cigares au grand soleil de l'Atlantique. Je répondis :

— L'expression est impropre, mais il est exact cependant que j'ai eu l'honneur d'être reçu en audience privée une fois par Léon XIII et deux fois par Pie X.

— Moi, je n'ai connu (il tenait à son terme) ni l'un ni l'autre, mais j'ai reçu une lettre particulière, autographe, de Léon XIII. . . .

Et comme je m'arrêtais de fumer, pris d'étonnement, il insista :

— Oui, à moi, Marius G. . . , le Pape a écrit.

Immédiatement je soupçonnai quelqu'une de ces gasconnares qui font, sous les latitudes lointaines, la joie des « carrés », d'autant que mon Marius avait parmi ses collègues la réputation d'un marin habile à la manœuvre autant qu'indifférent aux règles de la syntaxe, dédaigneux des périls de mer et des usages protocolaires. Tout récemment, ne m'avait-on pas